

Et finalement pour les canons que la ville en écrira à Mme de Saint-Chamond qui en a une vingtaine, et que M. de Gilberter sera prié de disposer Mme de Saint-Chamond à les prêter à la ville, en cas que le péril de siège ou courses des ennemis la presse; ce qui étant refusé par ladite dame, le Consulat en écrira au roi et autrement y pourvoirait par les moyens les meilleurs qu'il verra être.»

Le fort ne fut pas fait, mais le système de demi-lune fut achevé avec une *contregarde en avant de la porte de la Croix-Rousse*. On acheva en même temps la fortification qui bordait le Rhône depuis l'église d'Ainay jusqu'au pont du Rhône, et qui se termina par le bastion Villeroy, en avant de la Charité.

Telles sont les dernières fortifications qui s'entreprirent à Lyon jusqu'à nos jours, on ne fit plus que réparer ces fortifications, et, les fonds ne suffisant pas, elles ne tardèrent pas de tomber en ruines.

XVI.

1690. — A la fin du XVII^e siècle, Louis XIV rendit une ordonnance par laquelle les détenteurs des places qui avaient servi de clôtures, fossés, remparts et fortifications devaient payer une certaine somme au trésor pour avoir le droit de conserver ces places. En exécution de cette déclaration, MM. les prévôt des marchands et échevins furent taxés à 150,000 fr. et deux sols par livre, comme possesseurs des fonds situés dans l'étendue des fossés de la Lanterne depuis le Rhône jusqu'à la Saône; ce sont les seules fortifications anciennes rachetées par la ville.

1700. — Pendant tout le XVIII^e siècle, il n'y eut plus aucune nouvelle fortification, et les anciennes achevèrent de se ruiner. En suivant sur les plans successifs, on voit disparaître les remparts depuis les portes de St-Clair jusqu'à Ainay, et s'élever à leur place les ports, les quais et le quartier de Perrache qui s'agrandit à la fin de ce siècle de toute la presqu'île par la fameuse chaussée du même nom.